

Publicité



Lisez *Gestion de carrière radicale* et surtout, **SERVEZ-VOUS EN!**

GESTION DE CARRIÈRE RADICALE

100 VENTES POUR BALANCER VOTRE EMPLOI, VOTRE CARRIÈRE ET VOTRE VIE.



ACTUALITÉS

cyberpresse.ca | le web | PagesJaunes

Rechercher dans le site

LA PRESSE

leSoleil

Le Nouvelliste

LeQuotidien

LaTribune

LeDroit

LaVoixde'Est

ACCUEIL

LAPRESSEAFFAIRES.COM

MONCINEMA.CA

MONTOIT.CA

MONVOLANT.CA

TECHNAUTE.COM

Actualités | Actuel | Arts & Spectacles | Blogs | Chroniqueurs | Consommation | Cuisine | Environnement | É.-U. 2008 | Hockey | Insolite | International | Lectures | Multimédia | Opinions | Photos | Santé | Sciences | Sports | Vidéo | Voyages

Accueil » Actualités » Texte complet

Le jeudi 17 avril 2008

L'Assemblée nationale s'oppose au projet de loi C-484



Agrandir

Une échographie en 3D.
Photo Martin Tremblay, La Presse

Jocelyne Richer
Presse Canadienne
Québec

La fronde contre le projet de loi fédéral C-484 s'étend maintenant jusqu'à l'Assemblée nationale.

Québec craint qu'Ottawa ne remette en question le droit des femmes à l'avortement, une fois ce projet de loi adopté.

Les députés des trois formations politiques n'ont donc pas hésité à voter à l'unanimité, jeudi, en faveur d'une motion dénonçant le projet de loi défendu à Ottawa par le gouvernement de Stephen Harper.

Vu de Québec, ce projet de loi, qui a déjà franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes, «pourrait engendrer une incertitude importante» sur le statut du foetus, peut-on lire dans le texte de la motion.

Au moment du vote nominal, 100 députés étaient présents en



Taille du texte



Imprimer



Envoyer



À consulter aussi



Partager

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE

Cybersanté: des infos pour l'Oncle Sam

Le dossier de santé électronique sera lancé dans quelques... >>



Tremblay aura la mainmise sur le centre-ville

Le gouvernement Charest va acquiescer à une demande... >>



Publicité

NOUVELLES LES PLUS LUES

Dernière heure

Dernier jour

Dernière semaine

[Stewart retrouve six coéquipiers des Bulldogs](#)

[Humilier la Chine?\(2\)](#)

[Pédophilie: 20 mois de prison pour Marcel Deslauriers](#)

[Un ex-commandant du SPVM victime d'une agression armée](#)

[Jeanne d'Arc décapitée au musée de Rouen](#)

[Toutes les nouvelles les plus lues >>](#)

Chambre, dont le premier ministre Jean Charest, et tous ont voté en faveur de la motion, présentée par la ministre de la Condition féminine, Christine St-Pierre, conjointement avec la députée adéquist Lucie Leblanc et la députée péquiste Louise Harel. Personne ne s'est abstenu de voter.

Le projet de loi C-484, intitulé Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels, a pour but d'alourdir les sentences aux auteurs de crimes contre des femmes enceintes.

Le Code criminel serait modifié de manière à faire reconnaître comme une infraction le fait de blesser ou de causer la mort d'un enfant non encore né.

Mais selon plusieurs, dont les médecins, les groupes de femmes et les centrales syndicales, il ouvre aussi la porte à la reconnaissance des droits du fœtus, donc au débat sur la légalité de l'avortement.

La motion rappelle donc qu'il existe un consensus «à l'égard du droit des femmes de choisir de mener à terme ou non une grossesse».

À Ottawa, le chef de l'opposition officielle, Stéphane Dion, a dû une fois de plus s'expliquer sur le fait que certains députés libéraux avaient voté en faveur du projet de loi.

«Le Parti libéral est contre, une forte majorité de libéraux sont contre, le chef est contre. J'ai confiance que le projet loi ne passera pas», a-t-il dit, à la sortie de la période de questions.

Le projet de loi controversé, au sein même des Communes et du gouvernement, a passé le test de la deuxième lecture le 5 mars, par un vote de 147 en faveur et 132 contre.

Tous les élus bloquistes et du NPD ont voté contre, alors que 27 députés libéraux ont voté pour. Chez les Conservateurs, le premier ministre Harper a voté pour, mais les ministres québécois Josée Verner et Lawrence Cannon s'y sont opposés.

Le projet de loi C-484 fait l'objet d'un vote libre, parce qu'il s'agit d'un projet de loi privé, déposé par le député albertain Ken Epp.

La Cour suprême du Canada considère que pour être considéré comme tel, un enfant doit être sorti vivant du sein de sa mère.



 [Envoyer](#)  [Imprimer](#)

 **Partager**

 [Facebook](#)

 [digg](#)

 [del.icio.us](#)

 [Google](#)

[Qu'est-ce?](#) 



« [Retour](#) »  [Haut](#)

LIRE AUSSI

[Un ex-commandant du SPVM victime d'une agression armée](#)

[Plusieurs anglos préfèrent regarder le hockey à RDS](#)

[L'Assemblée nationale s'oppose au projet de loi C-484](#)

[Humilier la Chine?\(2\)](#)

[Crocs ferme prématurément à Québec](#)

[Justice, droits et liberté](#) | [Parlement](#) | [Avortement](#) | [Assemblée nationale](#)

BLOGUES

Marie-Claude Lortie »

[Eux aussi ils y goûtent](#)

Richard Héту »

[Obama : «Clinton avait l'air dans son élément»](#)

François Gagnon »

[Sénateurs: belle journée pour le deuil...](#)

[Tous nos blogues](#)